

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU : 12 JUILLET 2017

Nombre de conseillers en exercice : 56

Nombre de conseillers votants présents : 34 - (dont 1 pouvoir)

Nombre de procurations : (4) – Madame Martine MICHEL donne procuration à Madame Laurence SAINTOT – Monsieur Jean-Marie GERONDI donne procuration à Monsieur Stéphane NION – Monsieur Patrick AUBRY donne procuration à Monsieur Pascal CHRISTOPHE – Monsieur Bertrand DELIGNY donne procuration à Monsieur Alain GRIS

Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (1) - Monsieur Germain GRANDJEAN donne pouvoir à Monsieur Bruno COURTOIS

Nombre de conseillers votants : 38

Nombre de Conseillers excusés : 13

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice SIMONIN

Date de convocation : 6 juillet 2017

Date d'affichage : 24 - juillet - 2017

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	Joël BAUDY	X						
	Jean-Pierre OLRV							
ALLAIN	Daniel PRIME	X						
	Rolland MILLERY	X						
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X						
	Yvon MONIER	X						
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN,				X			
	Bruno COURTOIS	X						
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI				X			
	Stéphane NION	X	X					
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL	X	X					
	Peggy ROBSON			X				
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X						
	Jean COLIN			X				
BEUVEZIN	Hervé MANGENOT	X						
	Patrice MASSENET			X				
BLÉNOD LES TOUL	Jean-Louis OLAIZOLA				X			
	Martine MICHEL				X			
	Maurice SIMONIN	X						
	Laurence SAINTOT	X	X					
BULLIGNY	Alain GRIS	X	X					
	Bertrand DELIGNY				X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI				X			
	Annie FLORENTIN				X			
	Margot MOREL	X						
	Michel HENRION	X						
	Nathalie CROSNIER				X			
COURCELLES	Bernard SAUCY	X						
	Mickaël MATHIEU			X				
CREPEY	Andrée ROUYER	X						
	Daniel THOMASSIN	X						
CREZILLES	Patrick AUBRY				X			
	Daniel KAISER							
DOLCOURT	Jean MARCHAND				X			

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
	<i>Bruno LARDIN</i>							
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X						
FECOCOURT	David BRUGMANN					X		
	<i>Patrick THOMAS</i>							
GELAU COURT	Michel CAPDEVIELLE					X		
	<i>Lionel GONZALES</i>							
GEMONVILLE	Alain GODARD	X						
	<i>Monique CHAROTTE</i>							
GERMINY	Christian HUIN					X		
	<i>Patrick DETHORET</i>							
GIBEAU MEIX	Denis KIEFFER	X						
	<i>Catherine COLIN</i>			X				
GRIMONVILLER	Alexis BOUROT					X		
	<i>Régis BARBIER</i>							
MONT L'ETROIT	Jean-Jacques TAVERNIER	X						
	<i>Michel ROUSSEL</i>							
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X						
	Michel JEANDEL	X						
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X						
	<i>Bruno MULLER</i>							
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X						
	Daniel VATTANT	X						
PULNEY	Jean-François DEZAVELLE	X						
	<i>Gérard BARTHEL</i>			X				
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT					X		
	<i>Serge JACOB</i>							
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI					X		
	Céline FOLLEY				X			
SELAINCOURT	Francis VALLANCE	X						
	<i>Nathalie BESNOIST</i>							
THUILLEY AUX GROSEILLES	Frédéric RAYBOIS				X			
	Marc DETHOREY					X		
TRAMONT EMY	Philippe DIDELOT				X			
	<i>Catherine BARRAT</i>				X			
TRAMONT LASSUS	Roland HUEL	X						
	<i>Philippe VERMION</i>							
TRAMONT ST ANDRE	Xavier FLAMENT					X		
	<i>Mathieu WECKBRODT</i>							
URUFFE	José FAYS	X						
	Elisabeth DELCROIX ZAREMBA	X						
VANDELEVILLE	Claude DELOFFRE					X		
	<i>Jean-Claude CACAS</i>							
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X						
	Nathalie AUFRERE	X						
VICHEREY	Christian FRANCE				X			
	<i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i>				X			

Étaient également excusés : Monsieur le sous-préfet de TOUL, Camille LANET – Madame la sous-préfète de NEUCHÂTEAU, Jeanne VO HUU LÊ

Étaient également présents : – Agnès MARCHAND (conseillère départementale) – Xavier LOPPINET – Pascalline GOUERY – Frédéric LECLERC – Christophe GEISEL – Céline COLLETTE

Ordre du jour

- 1 - Validation du PV du conseil communautaire du 31 mai 2017 à Selaincourt
- 2 - Présentation de l'activité du GIP grandir et vieillir en Pays de COLOMBEY suite à la visite de la crèche prévue à 19h00.
- 3 - Informations de Laurent HENZO (association des maires) sur l'AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- 4 – CC-2017-1061-Approbation PLU d'URUFFE
CC-2017-1062 - instauration du droit de préemption urbain
- 5 – CC-2017-1063- Modification statutaire du syndicat mixte de SCOT en syndicat mixte de la Multi pôle Sud Lorraine
- 6 – CC-2017-1064 - Approbation du SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics)
- 7 – CC-2017- 1065- Achat d'un bâtiment pour créer la miellerie
- 8 – CC-2017-1066 - Décision modificative budgétaire n° 1
- 9 – CC-2017-1067- Election du 4ème vice-président suite à la démission de Jean Pierre ARFEUIL
- 10 - Information sur restauration du ruisseau de l'AAR
- 11 - Note d'information sur les CEE (certificat d'Economie d'Energie) dans le cadre de TEPCV (Territoire à Energie Positive et pour une Croissance Verte)
- 12 - Affaires et information diverses

1 - VALIDATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2017 A SELAINCOURT à une animité le procès-verbal a été approuvé par les membres du Conseil Communautaire

2 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU GIP GRANDIR ET VIEILLIR EN PAYS DE COLOMBEY SUITE A LA VISITE DE LA CRECHE PREVUE A 19H00.

Présentation de l'activité du G.I.P par le vice-président en charge du pôle social monsieur Denis THOMASSIN et Frédéric LECLERC agent de développement.

Rappel

7/7/2015, vote de la prise de compétence gestion des Etablissements d'accueil du jeune enfant

1/1/2016, prise de compétence

1/10/2016, évolution du Groupement d'intérêt public « Grandir et vieillir en Pays de Colombey » (GIP)

1/1/2017, gestion des Etablissements d'accueil par le GIP

Capacité d'accueil : 16 enfants

Surface : 196 m² auxquels s'ajoutent 252 m² d'espaces extérieurs

Déroulement du projet :

Consultation maîtrise d'œuvre	Janvier février 2016
APS	Mars 2016
APD	Avril 2016
DCE	Mai 2016
Consultations entreprises et Constructeurs	Juin 2016
Marchés / Préparations chantier	Juillet 2016
Démarrage construction de modules en usine	Septembre 2016
Livraison des modules	Décembre 2016
Finitions sur site	Janvier à mars 2017
Réception travaux	Mars 2017
Ouverture au public	Avril 2017

Montage financier du projet

Dépenses

Dépenses	TTC	Recettes	
Montant de travaux VRD	38 875,00 €	FEADER mesure 7.4.A	80 745 €
Construction Modulaire	414 326,23 €	FNADT VT	75 000 €
Honoraires Maîtrise d'Oeuvre et Bureau d'Etude 7.5 %	29 916,00 €	Dotation parlementaire	15 500 €
Bornage	930,00 €		
SPS / Contrôleur technique	5151,60 €	CAF immobilier	126 000 €
Annonces légales	535,39 €		
Terrain + aménagements	48 401,00 €	CAF informatique	3 384 €
Mobilier	27 335,00 €	FCTVA	93 498,05 €
Équipement informatique	4 440,00 €	CC	175 843,97 €
MONTANT TOTAL	569 971,02€		569 971,02 €

Fonctionnement de la structure

Personnel d'encadrement : (du fait de l'accueil de très jeunes enfants, il a fallut renforcer l'équipe qui était présente à Bulligny). Aujourd'hui, l'équipe se compose de

- 1 Educatrice jeune enfant

- 2 auxiliaires de Puériculture (1 embauche)
- 3 animatrices CAP petite enfance (1 embauche)
- 1 apprentie

Fréquentation : 38 enfants inscrits fin juin

3 - INFORMATIONS DE LAURENT HENZO (ASSOCIATION DES MAIRES) SUR L'AIPR (AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX) – CF POWER POINT

Présentation faite sous forme de power-point.

Dès qu'il y a des travaux faisant intervenir plusieurs entreprises, le maître d'ouvrage sera dans l'obligation de détenir l'AIPR (ou de déléguer à une autre structure ayant cette autorisation les DICT obligatoires)

Pour rappel, ces nouvelles obligations s'appliquent au 1^{er} janvier 2018.

Il convient, en fonction des demandes des communes, de définir comment intervient la communauté de communes sur ce point :

- Proposition de formations sur le territoire
- Ou aller jusqu'à ce doter des compétences en moyens humains compétents afin de décharger les communes sur ce point ?

Cette réflexion sera reprise à la fin de l'été

4 – CC-2017-1061 - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'URUFFE

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants;

Vu la délibération en date du 01 avril 2011 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de la concertation;

Vu le débat du conseil municipal le 23 octobre 2014 sur les orientations du PADD;

Vu la délibération en date du 29 juin 2015 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 10 décembre 2015;

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 22 octobre 2015;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 05 octobre 2015 conférant la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain et modifiant les statuts comme suit « la communauté de communes est chargée de l'élaboration, de la modification, de la révision ou de toutes autres procédures d'évolution du plan local d'urbanisme, document tenant lieu et carte communale » ;

Vu l'arrêté intercommunal en date du 15 février 2017 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 13 mars 2017 au 13 avril 2017;

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU;

Considérant que le PLU tel que présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur;

Entendu l'exposé du Vice-président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

DECIDE d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la communauté de communes durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

CC-2017-1062 - INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la délibération du 29 avril 2015 concernant la prise de compétence "en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale",

Vu la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 qui modifie certains éléments de compétences exercées par les EPCI en matière de documents d'urbanisme et de DPU,

Vu l'article L211-2 qui dispose que lorsque l'EPCI est compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme, cet établissement est compétent de plein droit en matière de droit de préemption urbain,

Vu l'article L213-3 du code de l'urbanisme qui permet au titulaire en matière de droit de préemption urbain de déléguer une partie du DPU à une ou plusieurs communes,

Vu l'article L210-1 du code de l'urbanisme qui précise que le droit de préemption institué est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 (à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels), ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement,

Vu l'article L211-1 du code de l'urbanisme qui permet dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé d'instituer un droit de préemption urbain, sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser délimitées par ces plans,

Ayant entendu l'exposé du Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE D'INSTAURER LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN** sur les secteurs suivants:
 - Les zones urbaines et à urbaniser du PLU d'Uruffe
- **DONNE DELEGATION** au maire de la commune d'Uruffe pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser à vocation d'habitation, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal.
- **MAINTIENT** le droit de préemption urbain pour l'intercommunalité dans les zones urbaines à vocations d'activités ou d'équipements.

- **DONNE DELEGATION** au Président (titulaire) et Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire (suppléant), la capacité à déléguer le droit de préemption urbain ou à l'exercer en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communautaire.

Le nouveau droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie de la commune concernée et au siège de la communauté de communes durant un mois et d'une insertion dans deux journaux (article R211-2 du Code

5 – CC-2017-1063- MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE SCOT EN SYNDICAT MIXTE DE LA MULTI POLE SUD LORRAINE

Le SCoT a été l'occasion de construire un projet d'aménagement et de développement dénommé « Multipole » Sud Lorraine qui parie sur la complémentarité des atouts du Sud Meurthe-et-Moselle pour renforcer son attractivité et sur la force collective pour peser dans les dynamiques régionales.

Pour réussir cette ambition politique, les élus ont progressivement affirmé leur volonté de consolider les coopérations à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle à travers :

Le Pacte de la Multipole, décembre 2013 ;

Une déclaration commune, janvier 2015 ;

Une déclaration d'intention, mars 2016 ;

Une délibération de principe pour « transformer » le Syndicat Mixte de SCoT en Syndicat Mixte dénommé Pôle métropolitain.

Cette délibération de principe invitait chaque intercommunalité membre à confirmer son adhésion au projet de modification statutaire. Les débats organisés au sein des intercommunalités et les contributions transmises au Syndicat Mixte ont permis de préciser les intentions initiales ainsi que le cadre de travail à venir. Ceci est traduit dans l'accord politique ci joint.

Au regard des positionnements de principe exprimés par les 13 intercommunalités membres, le Comité Syndical a validé la modification ci jointe.

Conformément au Code des Collectivités Locales, la communauté de communes dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire.

La modification de statut est subordonnée à l'accord de ses membres, selon les principes de majorité qualifiée

Après débat, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

APPROUVE la modification statutaire jointe à la présente délibération, à laquelle est annexé l'accord politique

6 – CC-2017-1064 - APPROBATION DU SDAASP (SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES PUBLICS)

Avis sur le projet de SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics)

La loi NOTRe prévoit dans son article 98 que l'Etat et le Conseil Départemental élaborent conjointement un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics (SDAASP). Ce schéma vise à consolider et renforcer l'offre de services par le biais d'un programme d'actions partagé permettant de répondre aux principaux déséquilibres identifiés par le diagnostic, notamment dans les zones présentant un déficit.

L'élaboration du SDAASP a donné lieu à une large concertation avec les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés, et a abouti au projet de schéma ci-joint. Comme le prévoit la loi, le conseil communautaire est appelé à émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

EMET un avis favorable au projet de SDAASP

SOULIGNE l'importance des points suivants :

- L'accessibilité au numérique et à la téléphonie mobile sur l'ensemble de territoire, avec des connexions de qualité
- Du transport et du développement de services innovants de transport en milieu rural afin de pallier à l'absence ou à la très faible fréquence des bus
- L'accessibilité aux soins et au maintien des actions de prévention de santé, en particulier dans le domaine de la gérontologie quand une politique de maintien à domicile s'articule avec une offre en EHPAD
- La reconnaissance de nouvelles formes de MSAP (Maison de Services Au Public), en particulier sur plusieurs sites afin de conforter les actions d'information du public lorsqu'elles sont menées par différents acteurs sur un même territoire. Il faut que cette pluralité d'acteurs et d'entrées pour le public soit une chance et que ce type de MSAP puisse être financée au même titre que les autres

7 – CC-2017- 1065- ACHAT D'UN BATIMENT POUR CREER LA MIELLERIE

Le vice président, en charge du développement social présente le projet de création d'une miellerie collective et reprend dans son exposé les objectifs du projet.

Il s'agit de favoriser l'installation d'apiculteurs, sensibiliser le grand public à cette apiculture de territoire qui se voudrait exemplaire, donner des conditions optimales d'extraction et de conditionnement, mutualiser les moyens : humains, financiers, matériels, créer un lieu d'animations pédagogiques accessible aux plus jeunes comme aux aînés du territoire mais également aux touristes.

- La dimension environnementale : favoriser le développement de ruches permettra de développer des populations d'abeilles plus importantes et participera à une sauvegarde de la biodiversité.

- La dimension économique : soutenir et développer une activité économique locale, ancrée hier encore sur ce territoire et adaptée à un environnement rural remarquable quant à sa pluralité : vergers, prairies, forêts... Pour mémoire, de nombreuses familles du Saintois et du Sud Toulais s'appuyaient sur l'apiculture pour vivre de la commercialisation des produits de l'apiculture il y a une centaine d'année encore. Aujourd'hui, il est dommageable de constater que 70 % du

miel consommé en France est importé. Une nette augmentation espérée de la production locale grâce à l'outil collectif que sera cette miellerie ne créera donc pas de concurrence avec les autres producteurs locaux. Au contraire, et à une époque où les produits locaux sont recherchés par les consommateurs, on est sûr d'une synergie et d'un effet d'entraînement grâce à cette miellerie, pôle apicole rare qui constituera un outil de travail, de production et de vente au service de tous.

- La dimension sociale : croiser le projet de miellerie avec la dynamique "territoire zéro chômeur longue durée", permet de proposer plusieurs emplois à des personnes qui en sont aujourd'hui dépourvues.

- La dimension pédagogique : support de l'apiculture, formidable outil de communication, de pédagogie et de formation, la miellerie va permettre de sensibiliser des enfants et des adultes aux rôles des abeilles et à la découverte d'un monde apicole méconnu.

Lors du Conseil communautaire du 31 mai dernier, les élus ont pris connaissance du projet et ont validé à l'unanimité le principe de la création d'une miellerie collective à Battigny.

Considérant par ailleurs que cette bâtisse présente des aspects patrimoniaux remarquables, spécifiques à l'habitat traditionnel lorrain paysan, à l'extérieur comme à l'intérieur et que d'un point de vue architectural elle mérite qu'on lui accorde une attention particulière,

Considérant enfin que l'évolution du lieu vers la création d'un espace original de convivialité et de développement associatifs et professionnels, économiques et culturels pourrait apporter une réponse originale et innovante à l'échelle du territoire intercommunal et s'inscrire pleinement dans une démarche de lien social par ailleurs,

Considérant l'appui que pourrait représenter ce bâtiment au développement d'entreprises à but d'emploi dans le cadre de l'expérimentation nationale menée sur le territoire de la communauté de communes « l'emploi conçu comme un droit », et considérant en particulier le potentiel de ce bâtiment en vue du projet de miellerie collective.

Il est proposé aux élus d'acquérir le bâtiment sise 6, Rue du Professeur Cadiot à Battigny

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

Décident d'acquérir la parcelle D 89 d'une surface de 1 a 85 ca, sise 6, Rue du Professeur Cadiot à Battigny appartenant à Monsieur Michel BEGEL et à Madame Béatrice PIERSON, au prix de vingt-trois mille cinq cents euros (23 500 €)

Demandent l'autorisation de réaliser cette acquisition avant l'octroi d'éventuelles subventions compte tenu de l'opportunité à saisir,

S'engagent à inscrire les crédits nécessaires au BP 2017 à cette acquisition au budget de la collectivité estimée à 23 500€ plus les sommes correspondant aux différents émoluments du notaire mandaté, Maître Guillaume à Favières à hauteur de 1500 € , Trésor public et les débours, en dépenses d'investissement affectées à l'opération MIELLERIE COLLECTIVE INTERCOMMUNALE.

Autorisent le Président à signer toutes les pièces relevant de cette transaction en l'étude de Maître Guillaume, notaire à Favières- 54115 – 45, Rue de l'Abbé Lenfant.

8 – CC-2017-1066 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

La vice présidente en charge des finances présente la décision modificative du budget 2017

SECTION INVESTISSEMENT :

OPERATION D'ORDRE :

L'achat du terrain situé sur la commune de Blénod les Toul parcelle AC 469 à 478 : le bureau communautaire du 09/11/2016 a validé l'achat du terrain sur proposition du syndicat scolaire de construction du Pôle intercommunal scolaire de Blénod pour 1 €, la VNC estimée par les Domaines est de 9 400 € pour une superficie de 4 47 m². Pour intégrer le patrimoine à l'actif de la communauté de communes, il convient de passer des écritures d'ordre budgétaire au BP 2017 et d'imputer en dépenses la différence soit 9 399€ c/021 /041 et la recette au c/13258 à hauteur de 9 399 € (subvention non transférable).

OPERATION REELLE INVESTISSEMENT :

Considérant le débat sur le projet miellerie présenté antérieurement, il convient d'ouvrir les crédits pour cette nouvelle opération afin d'acquérir le bien et de prévoir des frais de travaux et de démolition qui permettent de démarrer l'opération. De nouvelles inscriptions budgétaires seront à prévoir au BP 2018 afin de poursuivre le projet.

Ces travaux sont financés en partie par la diminution des crédits budgétaires prévus pour l'opération SCIC PROJET LAINE- OP 165, projet moins avancé techniquement que le projet de miellerie collective qui présente des opportunités techniques et financières plus abouties.

Récapitulatif- DM1- BP 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTE DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	0.00	Recettes de Fonctionnement	0.00
TOTAL DM1FCT	0.00	TOTAL DM 1 FCT	0.00
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
DM1	9 399.00	DM1/ c/198/040	9 399.00
TOTAL INVEST	9 399.00	TOTAL INVEST	9399.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTE DE FONCTIONNEMENT	
BP	6 467 384.74	BP	6 467 384.74
DM1		DM1	
TOTAL FCT	6 467 384.74	TOTAL FCT	6 467 384.74
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
BP	3 240 600.66	BP	3 240 600.66
DM1		DM1	
TOTAL INVEST	3 249 999.66	TOTAL INVEST	3 249 999.66
TOTAL GENERAL	9 717 384.40	TOTAL	9 717 384.40

Le tableau joint en annexe précise les inscriptions budgétaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus du conseil communautaire,

APPROUVENT la décision modificative budgétaire n° 1 du BP 2017 tel que présentée en annexe

AUTORISENT le Président à modifier le BP 2017 tel que présenté dans le tableau joint en annexe et présenté ci-dessus

AUTORISENT l'ouverture des inscriptions budgétaires telles que présentées dans le tableau joint

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

9 – CC-2017-1067- ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT SUITE A LA DEMISSION DE JEAN PIERRE ARFEUIL

Le Président annonce que M.JP ARFEUIL, 4ème vice président en charge de l'économie a fait part de sa démission de ses fonctions de vice-président par courrier en date du 12 juin 2017. La sous-préfecture de Toul a accepté la démission de Monsieur ARFEUIL de ses mandats de conseiller municipal et d'adjoint au maire.

Avant d'appeler les candidats au poste de 4ème vice-président, Le Président a tenu à remercier M.ARFEUIL pour l'ensemble des actions menées au sein du pôle développement économique depuis 10 ans, et en particulier :

La reprise de dossiers de Jean-Pierre CALLAIS qui ont été finalisés :

- **Opération FISAC** (2 tranches réalisées, aides aux entreprises commerciales et artisanales et communication de promotion du commerce...). Amélioration et progression de l'activité commerciale notamment sur Colombey
- **Bâtiment-relais** (2009)
- **Relais fermier** de Vicherey (2010)
- Commercialisation **ZAE En Prave** (Maison Boulanger)
- Reprise des **études de la ZAC** (finalisation des études notamment étude entrée de ville jusqu'à obtention dérogation construire obtenue fin 2016)

Les dossiers initiés par Jean Pierre Arfeuil

1/ Etudes

- Travail sur filière viande (création d'un atelier de transfo qui n'a pas pu aller à terme faute d'une implication suffisante des éleveurs)
- Etude de faisabilité d'un marché de plein-air (conclusions pas suffisamment favorables pour lancer un projet)
- Etude de requalification de Victoria Timber (en lien avec l'EPFL et le CAPEMM, étude filière bois notamment)

2/ Projets

- **Pépinière Agrinival** (ouverture sur de nouveaux partenariats : CRITT, université (ENSAIA notamment), incubateur...)
- **SYNAGING** (opportunité liée à ces nouveaux partenariats). Projet qui n'a pas été jusqu'au bout notamment en raison du retournement de conjoncture faisant suite à la crise. L'incertitude sur les marchés de l'entreprise en phase de création a fait renoncer ses responsables à la concrétisation du projet
- **Extension du bâtiment-relais (2016)**
- **Le Relais Lorraine** (permis par le travail sur la recherche de débouchés innovants sur les déchets textiles, RECYTEX...Partenariat avec le Relais France). Ce projet a permis la création d'une quarantaine d'emploi
- Pilotage gestion et développement de la **base de loisirs** depuis 2015 (progression notable de la fréquentation, professionnalisation de la gestion). Etude développement hébergement touristique sur site en 2016. Projet qui reste à concrétiser
- **Maison des Artisans Créateurs** (implication forte dans la gestion de l'équipe de 3 céramistes et le redressement de l'activité (fréquentation, recettes...). Suivi du projet de reprise par le collectif **KALEIDOSCO** en 2016 suite à l'arrêt de la gestion intercommunale du site

3/ Projets en cours

- **RECYTEX** (études toujours en cours, partenariats avec école des mines, CETELOR...reçu à l'appel à projet d'ECO-TLC)
- Participation au lancement de **l'expérimentation Territoire zéro chômeur longue durée** sur la réflexion au démarrage puis sur les projets de développement de nouvelles activités hors « EBE La fabrique » : projet

valorisation laine (partenariat avec ENSAIA), **projet malterie** (partenariat ECTI) faisant suite à une étude ECTI pilotée par le pôle éco...Etudes pour la création d'une **légumerie/conserverie** (valorisation des productions de l'EBE + travail à façon pour les producteurs en vente directe)

Partenariats avec divers acteurs (en participation au sein des CA pour certains) : ADSN, MEEF, Mission Locale, CAPEMM, chambres consulaires, Pays et interco (réunion des VP écos), SCOT + acteurs du territoire : CERFAV, DAUM,... avec en particulier la présidence de la Mission Locale et la Vice-présidence de l'ADSN et de la MEEF.

au cours du mandat pour avoir favorisé et impulsé les initiatives de développement économique, et pour son investissement dans les différentes structures et associations locales .

Vu le CGCT et notamment les articles L 5211-10 et L 2122-7
le CGCT et notamment les articles L.5211-2

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération CC 2014-0533 portant création de 8 vice-présidents, il est procédé à l'élection du 1 er vice-président
Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs en début de séance :

- Monsieur Christophe BLANZIN
- Monsieur Bruno COURTOIS

Le Président appelle les candidats au poste de 4ème Vice-président,
Monsieur ALAIN GODARD, conseiller communautaire et maire de Gémonville se déclare candidat

Il est procédé au vote, chaque conseiller titulaire, , a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
nombre de votants	38
nombre de suffrages déclarés nuls ou blanc par le bureau	2
nombre de suffrages exprimés	36
majorité absolue	19

NOM ET PRENOM	
MONSIEUR ALAIN GODARD	36

MONSIEUR ALAIN GODARD ayant obtenu la majorité absolue au 1 er tour, a été proclamé 4ème vice-président de la communauté de communes du pays de Colombey et Sud Toulais.

Le procès verbal est joint en annexe

10 - INFORMATION SUR RESTAURATION DU RUISSEAU DE L'AAR cf power Point

Restauration du ruisseau de l'Aar Présentation du programme de travaux-Enjeux et Objectifs-Procédure administrative

Aménagement d'une Zone Humide Contexte et historique du projet, enjeux et objectifs, reportage photographique

Communication – Sensibilisation Panneaux pédagogiques - Grains de Pays & Infosite de l'ENS Vallon de l'Aar - Organisation d'une réunion publique - Présentation du programme de travaux - Enjeux et objectifs

Point sur la procédure administrative
Présentation du programme de travaux- Traitement de la ripisylve et gestion sélective des embâcles-Suppression des essences indésirables (peupliers)

Mise en place de **plantations**

Gestion du bétail (clôture, abreuvoirs et passages à gué)

Création d'un **lit de contournement** au droit du lit comblé par des sédiments

Gestion de la sédimentation pour le **maintien du profil d'équilibre** du ruisseau

Arasement des **atterrissements**

Restauration de deux **mares** sur la zone amont

Stabilisation de berge au droit d'un ouvrage

Enjeux et Objectifs

Qualité de la **masse d'eau** de surface « ruisseau de l'Arot » dont l'état écologique est moyen (3/5)

Retrouver une **ripisylve** équilibrée en strate, en essence et en âge afin qu'elle soit pleinement **fonctionnelle**

Assurer le **libre écoulement** des eaux, par le maintien du profil d'équilibre du ruisseau

Améliorer les **fonctions auto-épuratrices** du cours d'eau (filtration, dénitrification, absorption racinaire, ...)

Limiter l'impact des pratiques agricoles

Valorisation paysagère

Maintien de la zone de quiétude au sud

Préservation des murets et tas de pierres (habitats de l'Alyte accoucheur)

Préservation des habitats de l'ancien bras du Moulin (« mare » et roselière) accueillant notamment les tritons et les larves d'Agrion et d'Alyte.

Valorisation environnementale (écologique et paysagère) du site

Amélioration de la capacité d'accueil du site pour la reproduction des amphibiens

Création de milieux propices à la reproduction des espèces fréquentant le site (Alyte et tritons) et favorable aux Odonates (Agrion de Mercure)

Communication & Sensibilisation

Lors de la réception/inauguration de la Zone Humide, les élus ont souhaité programmer une information dans le prochain magazine communautaire :

Grains de Pays de septembre/octobre 2017

La réalisation d'un **infosite** relatif au site de l'ENS « Vallon de l'Aar » serait également un bon support

Enfin si le projet d'aménagement passe les étapes de la procédure réglementaire (examen au cas par cas & enquête administrative) une **réunion publique** sera organisée avant l'ouverture de l'**enquête publique**

11 - NOTE D'INFORMATION SUR LES CEE (CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE) DANS LE CADRE DE TEPCC (TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE ET POUR UNE CROISSANCE VERTE)

Une réunion organisé par le Pays a eu lieu le 11 juillet afin de présenter aux maires les possibilités de financement pour des travaux d'économie d'énergie. La date de dépôt des dossiers est début octobre. Pour plus de renseignement, contacter Laurent VOGEL du Pays Terres de Lorraine.

12- AFFAIRES ET INFORMATION DIVERSES

-Enquête via internet dans le cadre des Etats Généraux de la santé sur le Pays Terres de Lorraine. Proposition que chaque élu la remplisse, et insiste sur la pertinence du maintien des financements permettant la mise en place des actions de prévention gérontologiques sur le territoire

-Réflexions en cours sur le transfert de nouvelles compétence : GEMAPI (obligatoire au 01/01/18), compétence numérique (afin de permettre l'accès à la fibre optique à tous les habitants dans une délais de 6 ans dans le cadre du projet porté par la Région Grand Est), réflexion à poursuivre sur la fourrière animale et sur les suites à donner à l'étude mobilité)

Ce sont des pistes de réflexion à poursuivre à la fin de l'été

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

CC-2017-1061-Approbation PLU d'URUFFE

CC-2017-1062 - instauration du droit de préemption urbain

CC-2017-1063- Modification statutaire du syndicat mixte de SCOT en syndicat mixte de la Multi pôle Sud Lorraine

CC-2017-1064 - Approbation du SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics)

CC-2017- 1065- Achat d'un bâtiment pour créer la miellerie

CC-2017-1066 - Décision modificative budgétaire n°1

CC-2017-1067- Election du 4ème vice-président suite à la démission de Jean Pierre ARFEUIL

Levée de séance 11 h 45

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Philippe PARMENTIER



